



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/05/112 PRISE EN VERTU DE  
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Culturelles/ Direction Générale  
JPB/ALG

**OBJET :** Convention tripartite de partenariat entre la commune de Saint-Cyr-l'École, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et l'Association Métamorphose, dans le cadre du « Festival Les Yeux Pleins d'Étoiles » le 3 juin 2023 à 20h.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R 2122-3 (1°).

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Considérant que dans le cadre du « Festival Les Yeux Pleins d'Étoiles », la commune de Saint-Cyr-l'École souhaite organiser un ciné-concert avec les artistes dénommées « Isabelle Olivier » et « Tom Olivier-Beuf » le 3 juin 2023 à 20h au Cinéma Les Yeux d'Elsa.

Considérant que la Ville ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à des prestataires spécialisés pour ce type d'action culturelle.

Considérant que cette manifestation se déroulera dans le cadre d'une convention tripartite de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, la commune de Saint-Cyr-l'École et l'Association Métamorphose et que le projet de ladite convention proposé par Versailles Grand Parc répond aux besoins de la commune en sa qualité d'organisateur du ciné-concert susmentionné à l'occasion du « Festival Les Yeux Pleins d'Étoiles ».

**DECIDE :**

**Article 1 :** Une convention tripartite de partenariat est conclue avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc sise 6, avenue de Paris, 78000 Versailles, et l'Association Métamorphose sise 16, rue Henri Gilbert, 91300 Massy, en vue d'organiser un ciné-concert avec les artistes dénommés « Isabelle Olivier et Tom Olivier-Beuf », dans le cadre du « Festival les Yeux Pleins d'Étoiles » le 3 juin 2023 à 20h au Cinéma Les Yeux d'Elsa sis 11 bis, avenue Jean Jaurès à Saint-Cyr-l'École.

**Article 2** : En contrepartie de cette représentation, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc versera à l'Association Métamorphose la somme de 1 230,83 TTC, la commune de Saint-Cyr-l'École prendra en charge 2 repas le soir de la représentation ainsi que les droits d'auteurs.

**Article 3** : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 30 MAI 2023

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le :  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le :

30 MAI 2023



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

30 MAI 2023



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Convention tripartite de partenariat entre la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et l'Association Métamorphose, dans le cadre du Festival Les Yeux Pleins d'Etoiles le 3 juin 2023 à 20h.

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/05/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-05-112 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230530-2023-05-112-AU

---

**Date de décision :** 30/05/2023

**Acte transmis par :** Milena BOUTOILLE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats